Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20261009-2026_09_01-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
**Commune d'Essé**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09/10/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 11 | 14 |

| Vote |
|---|
| **Majorité** |
| Pour : 14<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2026.

**Présents** : Mme AUBIN Coralie, Mme AUROY Valentine, Mme BRUNET Muriel, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, Mme GESLIN Christèle, M. GESLIN Christophe, M. GINGUENÉ Jean-Pierre, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, M. WAUTERS Pascal.

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTRAND Stéphanie à Mme MOULIN Stéphanie, M. BURGAIN Didier à M. WAUTERS Pascal, Mme SAULNIER Yvette à M. DELSAUT Alexis-Nicolas.

Excusé : M. FERT Régis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. WAUTERS Pascal

## 2026_09_01 – FINANCES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Redevance - Tarifs 2027

M. NOËL, conseiller délégué aux finances, rappelle le tarif de la redevance assainissement 2025 valable également pour l'année 2026 :

- Part fixe 130 € HT
- Part variable 2.60 € HT

**Considérant** les finances du budget assainissement,
**Considérant** le futur branchement de Boistrudan à la station d'épuration et des recettes supplémentaires liées,
**Vu** l'avis de la commission Finances du 28/09/2026,

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- de fixer le tarif 2027 de la redevance d'assainissement collectif, comme suit :
  - Part fixe 130 € HT
  - Part variable 2.60 € HT
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20261009-2026_09_01-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

Le secrétaire de séance
Pascal WAUTERS

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
**- recours administratif gracieux auprès de mes services,**
**- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes**